



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> novembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan, du 21 au 24 juin 2010

#### I. Résumé

1. Par lettre datée du 16 avril 2010, le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que le Conseil avait l'intention de dépêcher une mission en Afghanistan en juin 2010. Le mandat de la mission a été par la suite approuvé par le Conseil (voir annexe I du présent rapport). Conduite par M. Ertuğrul Apakan, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, la mission était composée de tous les membres actuels du Conseil : M. Thomas Mayr-Harting (Représentant permanent – Autriche), M<sup>me</sup> Mirsada Čolaković (Représentante permanente adjointe – Bosnie-Herzégovine), M. Christiano Sávio Barros Figueirôa (Premier Secrétaire – Brésil), M. Wang Min (Représentant permanent – Chine), M. Gérard Araud (Représentant permanent – France), M. Alfred Alexis Moungara Moussotsi (Représentant permanent adjoint – Gabon), M. Yukio Takasu (Représentant permanent – Japon), M. Nawaf Salam (Représentant permanent – Liban), M. Claude Heller (Représentant permanent – Mexique), M. Raff Bukun-Olu Wole Onemola (Représentant permanent adjoint – Nigéria), M. Alexander A. Pankin (Ministre – Fédération de Russie), M. Ruhakana Rugunda (Représentant permanent – Ouganda), Sir Mark Lyall Grant (Représentant permanent – Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et M<sup>me</sup> Susan E. Rice (Représentante permanente – États-Unis d'Amérique). Le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Zahir Tanin, a rejoint la mission pour certaines parties de la visite.

2. Il s'agissait de la quatrième visite du Conseil en Afghanistan depuis 2001, les précédentes ayant eu lieu en novembre 2003, novembre 2006 et novembre 2008. La mission a quitté New York le 20 juin et a achevé ses travaux le 24 juin. La mission s'est entretenue avec le Président de l'Afghanistan, Hâmid Karzaï, et des membres de son gouvernement, dont les ministres de la défense, des finances, des affaires étrangères, de la réintégration, de l'éducation, des affaires sociales, de la justice et de la gouvernance, ainsi que le Ministre de l'intérieur par intérim, le Ministre de la santé par intérim et celui chargé de la Direction nationale de la sécurité. Elle a également rencontré des parlementaires afghans de premier plan, dont le Président de la Chambre basse de l'Assemblée nationale (Wolesi Jirga), M. Yunus Qanooni, et les présidents des commissions permanentes de la même Chambre, le Président de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, le Président de la Commission électorale indépendante, les chefs des opérations électorales et les



membres de la Commission des plaintes électorales, ainsi que des organisations de la société civile, des militants des droits de la femme et des dirigeants de l'opposition. Les interlocuteurs internationaux de la mission étaient le commandant de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et le Haut-Représentant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN); le Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne en Afghanistan; des membres du corps diplomatique et des membres de haut rang de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de l'équipe de pays des Nations Unies. À Kaboul, la mission a visité la Mission d'entraînement militaire de l'OTAN. Elle s'est aussi rendue à Jalalabad et a visité le camp de réinstallation de Sheikh Mesri, où elle s'est entretenue avec des chefs tribaux, des étudiants, le Gouverneur et l'équipe de reconstruction de province, ainsi qu'avec des membres de l'équipe de pays des Nations Unies qui s'occupaient du camp de réinstallation (le programme de réunions figure à l'annexe II).

3. Le moment choisi pour cette mission était important compte tenu de la convocation début juin d'une jirga consultative de paix, des préparatifs de la Conférence de Kaboul sur l'Afghanistan en juillet et de la tenue prochaine d'élections législatives. La mission était une expression du soutien résolu du Conseil au peuple afghan et de l'engagement de la communauté internationale en faveur de la stabilité, de la réconciliation et de la reconstruction du pays. En particulier, elle exprimait un soutien au rôle joué par l'ONU pour appuyer les efforts faits par l'Afghanistan dans ces domaines.

## **II. Les grands enjeux**

### **La situation en matière de sécurité**

4. La mission a pris note des inquiétudes suscitées par la nette recrudescence de l'insécurité, s'agissant en particulier de la tendance des groupes d'insurgés à monter des attaques suicides complexes et du quasi-doublement du recours aux engins explosifs improvisés, des attaques aveugles contre les civils et du grand nombre d'assassinats politiques ciblés, évolution qui risque de faire passer au second plan les progrès politiques et qui constitue le principal obstacle aux efforts de stabilisation en Afghanistan.

5. Le Président Karzaï a décrit les progrès enregistrés en ce qui concernait le développement des institutions afghanes chargées de la sécurité et l'accroissement de la capacité opérationnelle des Forces nationales de sécurité afghanes. Celles-ci, en partenariat avec les forces internationales, avaient commencé à reprendre aux Taliban le contrôle de leurs bastions dans le sud du pays. Le fait que certains alliés internationaux évoquaient par intermittence la possibilité d'un retrait suscitait toutefois des inquiétudes quant à la viabilité de ces progrès dans la durée. Le Président Karzaï a insisté sur l'importance d'un engagement international à long terme et de la coopération régionale pour l'avènement d'un Afghanistan où la sécurité régnerait. Un dialogue était en cours, à un haut niveau, en vue de résoudre les divergences pratiques et d'instaurer de nouvelles relations de coopération avec les pays voisins et d'autres États et organisations de la région à la fois sur les questions de sécurité et les questions économiques.

6. Les parlementaires ont fait état de la même inquiétude quant au risque que les proclamations d'échec de la campagne militaire et les appels à un retrait des forces

internationales ne donnent au peuple afghan l'impression que les Taliban et Al-Qaïda étaient en train de gagner la partie. Selon ces législateurs, le conflit avait désormais des répercussions régionales sur le Pakistan, et les Taliban afghans et pakistanais faisaient la guerre aux deux pays. Le Président du Parlement a insisté sur le rôle capital du soutien militaire international et la nécessité de son maintien en Afghanistan. Il a estimé important que le Gouvernement afghan et ses partenaires internationaux aient une compréhension commune de la nature de l'insécurité dans le pays et des facteurs qui l'alimentent.

7. L'exemple afghan apporte la preuve que seul un effort combiné, politique et militaire viendrait à bout de l'opposition armée. Un interlocuteur afghan a estimé que 20 % seulement des Taliban étaient fermés à toute idée de réconciliation et devaient être soumis à une pression militaire. Les autres 80 % avaient rejoint les Taliban pour des raisons autres que l'idéologie, telles que l'absence de perspectives économiques, l'intimidation par les Taliban ou par les autorités locales et les mauvais traitements. Cette catégorie d'opposants armés pouvait opter pour la réconciliation dans le cadre d'un processus politique.

8. Le Ministre de la défense a reconnu la réalité d'un regain de violence, qu'il a en partie imputé à l'entrée de la FIAS dans des zones très instables. Les interlocuteurs membres de la FIAS ont expliqué que le nombre des incidents de sécurité avait augmenté de 88 % au cours des 12 mois précédents en raison de l'accélération du rythme des opérations. Toutes les parties étaient d'accord sur le fait que la création de forces de sécurité afghanes autonomes et capables demeurait le préalable capital pour passer dans de bonnes conditions le relais des responsabilités en matière de sécurité aux Forces nationales de sécurité afghanes. Les prévisions pour les mois suivants étaient que le niveau de la violence demeurerait élevé et que le renversement de tendance interviendrait au début de l'année prochaine. Tout cela dépendait dans une large mesure de l'aptitude à étendre l'autorité de l'État, des mesures prises par le Pakistan pour freiner la liberté de mouvement des insurgés, de la volonté politique et militaire internationale et de l'amélioration de la coordination entre civils et militaires pour renforcer la stabilité au niveau des districts.

#### **Force internationale d'assistance à la sécurité et Forces nationales de sécurité afghanes**

9. Décrivant le plan de campagne de la FIAS, le commandant de la Force a insisté sur l'importance accordée à la croissance et au perfectionnement des Forces nationales de sécurité afghanes et sur les progrès accomplis, notant que l'armée nationale afghane était même en avance sur le calendrier prévu. Il a souligné qu'après avoir reçu un entraînement militaire de base, seul un nombre limité d'unités pouvaient être considérées comme étant prêtes au combat et que la tâche de la FIAS était d'accroître le ratio actuel. Une collaboration positive avait cours entre la FIAS et les ministères afghans chargés de la sécurité; en juin 2010, 85 % des kandaks de l'armée nationale afghane étaient en mentorat et 46 % des membres de la Police nationale afghane opéraient en partenariat ou en mentorat avec la FIAS. Le commandant de la FIAS a donné des précisions sur les 121 districts déclarés « terrain clef » sur lesquels la FIAS et les Forces nationales de sécurité afghanes concentraient leurs efforts, et il a établi une distinction entre ces secteurs et d'autres plus stables ou les opérations permettaient une « économie de forces ».

10. Le commandant de la FIAS a expliqué que les opérations menées par le commandement de la région sud visaient à créer des espaces contigus de sécurité qui permettraient la circulation des biens et des gens. L'accroissement des concentrations de troupes de la FIAS et des Forces nationales de sécurité afghanes dans le commandement de la région sud demeurait la priorité; 102 000 hommes seraient stationnés là avant la fin de l'année en cours, et 30 000 hommes supplémentaires les rejoindraient l'année suivante. Les prochaines opérations à Kandahar seraient centrées sur la vie elle-même et les districts environnants. Ces opérations de sécurité viseraient essentiellement à instaurer une ceinture de sécurité autour de la ville en augmentant le nombre des postes de contrôle, la présence de la FIAS, des Forces nationales de sécurité afghanes et de la Police nationale afghane et la fréquence des interventions de la Police nationale afghane chargée du maintien de l'ordre public à l'intérieur et autour de la ville. Sur le plan politique, les efforts seront notamment consacrés à accroître les contacts avec les structures de direction traditionnelles (*chouras*), à régler les différends fonciers, à améliorer les méthodes de passation de marchés de la FIAS et à accroître l'approvisionnement en électricité. Une amélioration notable et durable de la sécurité nécessiterait du temps, mais les choses devraient aller plus vite dans la ville de Kandahar.

11. Durant sa visite du centre d'entraînement militaire de Kaboul, la mission s'est entretenue avec les entraîneurs membres de la FIAS et les entraîneurs afghans et a observé de nouvelles recrues de l'armée nationale afghane. La mission a appris que le recrutement était en augmentation, de même que le nombre d'instructeurs et la qualité de l'entraînement, y compris dans le cadre de programmes de professionnalisation à plus long terme. Une des grandes difficultés qui subsistaient avait trait à la nécessité de renforcer l'encadrement et les capacités des Forces nationales de sécurité afghanes. Le renforcement et le perfectionnement de ces forces continuaient de pâtir du nombre élevé de départs et de la difficulté de retenir les recrues. Un autre point essentiel avait trait à la nécessité de prendre dûment en considération l'équilibre ethnique et de maintenir le rapport entre armée et police qui correspondait le mieux aux besoins de la sécurité et du passage du relais dans ce domaine aux Forces nationales de sécurité afghanes. L'on prévoyait que des augmentations de salaire auraient un effet bénéfique à cet égard. Le Commandant de la Mission de formation de l'OTAN en Afghanistan a expliqué que les programmes d'entraînement privilégiaient la qualité sur la quantité et mettaient l'accent sur l'alphabetisation, les membres des Forces nationales de sécurité afghanes suivant une forme ou une autre de programme d'éducation étant au nombre de 30 000, mais il a relevé que 50 % seulement des membres de l'armée nationale afghane avaient achevé leur entraînement. Il a aussi souligné qu'il importait de disposer de formateurs en nombre suffisant pour répondre aux besoins des Forces nationales de sécurité afghanes. S'agissant du mentorat, les instructeurs de la FIAS ont signalé que 40 % des opérations de sécurité menées au niveau des districts se faisaient en partenariat entre la Force internationale et les Forces nationales de sécurité afghanes. Le partenariat facilitait le travail de renseignement et permettait aux membres de la FIAS de mettre les Forces nationales de sécurité devant leurs responsabilités.

12. Le Haut-Représentant civil de l'OTAN a présenté les priorités civiles de l'Alliance comme étant la stabilisation, la transition, la réconciliation et l'approche globale. Il a fait état d'améliorations importantes aux échelons supérieurs des autorités afghanes et pakistanaises qui ne s'étaient pas encore répercutées au niveau opérationnel et dans les échanges d'institution à institution. Les commandants de la

FIAS ont expliqué quels étaient concrètement les paramètres de cette coopération, qui comprenaient quatre centres frontaliers Afghanistan-Pakistan occupés par des militaires. Ils ont aussi expliqué qu'Al-Qaida entretenait d'étroites relations avec les Taliban pakistanais mais qu'une relation plus durable s'était établie entre Al-Qaida et le réseau Haqqani.

13. Les interlocuteurs membres de la FIAS ont fait état d'une diminution notable du nombre de victimes civiles imputables à la FIAS ou aux Forces nationales de sécurité afghanes par rapport à la même période de l'année précédente. Toutes les opérations confiées aux forces spéciales étaient planifiées conjointement avec le Gouvernement afghan. Des opérations étaient menées de nuit pour ne pas faire de victimes civiles. Sur l'ensemble de ces opérations nocturnes, 78 % avaient été menées à bien sans qu'un seul coup de feu ait été tiré et 1,8 % seulement avaient occasionné des pertes civiles. Les commandos afghans, et non leurs homologues de la FIAS, étaient entrés les premiers dans les maisons. Cette diminution du nombre des victimes civiles n'avait cependant pas encore eu l'effet souhaité, à savoir un changement correspondant de perception de la part des Afghans. Le Haut-Représentant civil de l'OTAN a noté que la réduction du nombre des victimes civiles était l'une des priorités principales dans l'approche globale adoptée par l'OTAN, en même temps qu'une plus forte coordination entre civils et militaires dans les efforts axés sur la stabilisation, la transition et la réconciliation. Les détentions demeuraient un sujet sensible pour de nombreux Afghans et l'on ne saurait sous-estimer l'importance de la transparence dans le passage du relais aux autorités afghanes. Des efforts étaient faits pour assurer un niveau approprié de participation afghane et mettre en place des procédures rigoureuses pour le réexamen par ces autorités des dossiers des détenus.

14. Le Représentant spécial de l'Union européenne pour l'Afghanistan a décrit dans ses grandes lignes l'action complémentaire menée par l'Union européenne dans le cadre de sa mission d'instauration de l'état de droit et de formation de la police civile dans 16 provinces, avec la coopération active du Ministère de l'intérieur, pour faire en sorte que les résultats de cette formation soient durables. Le nouveau plan d'opérations de la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan concentrait les ressources sur les centres régionaux de formation et les programmes de formation de formateurs afin d'aider à un perfectionnement plus durable de la police. L'absence d'un perfectionnement parallèle des capacités pénitentiaires et judiciaires demeurait un sujet de grave préoccupation.

15. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan a mis en avant l'amélioration de la coordination entre civils et militaires, par une coopération étroite entre la FIAS, le Haut-Représentant civil de l'OTAN et le Représentant spécial de l'Union européenne. Il a fait état d'un sentiment de soutien mutuel entre les institutions internationales en Afghanistan et, bien que les mandats et priorités qui guident l'action de chacune soient différents, elles s'employaient à coordonner étroitement leur action et à assurer la cohérence de leurs messages. Leur objectif commun était d'aider à l'édification d'un Afghanistan stable et prospère, tout en continuant de respecter la culture, les traditions et la souveraineté afghanes. S'agissant de la transition en matière de sécurité, la MANUA continuait d'insister sur l'importance de l'intégration des processus de gouvernance et de développement – alignés sur les priorités nationales afghanes – aux évaluations et aux activités, sur la nécessité d'aborder avec équité les différentes provinces et sur l'adaptation des

arrangements en matière de transition à la diversité des situations et des besoins locaux.

### **Réconciliation et réintégration**

16. L'importance accordée à l'élaboration d'une stratégie globale de réconciliation et de réintégration traduisait la conviction générale qu'il ne saurait y avoir de solution militaire en Afghanistan sans un processus politique. La Conférence de Londres sur l'Afghanistan, tenue le 28 janvier 2010, avait approuvé une proposition tendant à créer un fonds pour la réintégration des cadres intermédiaires de l'insurrection et l'élaboration par le Gouvernement afghan d'un programme général pour la paix et la réintégration. Le responsable placé à la tête de ce programme, le Ministre Massoom Stanekzai, a expliqué comment cette initiative était censée permettre la réintégration économique des insurgés et définir une stratégie de réconciliation politique prenant en compte tous les échelons de l'insurrection. Ses éléments constitutifs étaient : un ensemble de mesures d'incitation à la réconciliation à l'intention des dirigeants Taliban de premier plan, qui leur permettraient par exemple d'obtenir leur radiation de la liste des sanctions de l'ONU ou un exil éventuel vers un pays tiers; une aide directe à la transition accordée individuellement aux insurgés pendant les 90 jours qui suivent leur réintégration, des ensembles de mesures de réintégration directe, sous l'égide des communautés, à l'intention de communautés et des villages entiers; la création d'un corps des travaux publics et d'un corps de conservation agricole en vue de créer des possibilités d'emploi à l'intention des ex-combattants; et un programme d'alphabétisation, de formation professionnelle et de déradicalisation à l'intention des ex-combattants et des plus démunis parmi la jeunesse.

17. Le programme de réconciliation a été relancé par la Jirga consultative de paix tenue début juin, qui a fixé les paramètres, le cadre et les conditions de l'ouverture de pourparlers. Le Président Karzaï l'a qualifiée de rassemblement important, fondé sur un processus inclusif de prise des décisions conforme aux traditions afghanes, et il a souligné la présence décisive des femmes, 21 des 28 personnes élues secrétaires de comité étant des femmes. Nonobstant certaines préoccupations exprimées à propos du caractère plus ou moins participatif de la Jirga, ces efforts d'ouverture ont été, semble-t-il, dans l'ensemble accueillis avec satisfaction au niveau des communautés de base. Les principales recommandations et mesures formulées en vue du lancement de ce processus de paix inclusif consistaient notamment à créer un Haut-Conseil de la paix, à réexaminer les dossiers de détention en vue de libérer ceux d'entre eux dont le dossier ne comportait pas de preuves suffisantes de leur culpabilité, et à demander au Conseil de sécurité de radier certaines personnes de la liste du Comité créé par la résolution 1267 (1999) relative aux sanctions contre des personnes et entités liées à Al-Qaida et aux Taliban, et ce à titre de mesures concrètes de renforcement de la confiance.

18. Dans le cadre de la visite récente de l'Équipe de suivi du Comité des sanctions à l'encontre d'Al-Qaida et des Taliban, le Président Karzaï a demandé l'aide du Conseil de sécurité pour accélérer le processus de radiation de cette liste et éventuellement élargir le processus de réexamen. Considérant que la liste comportait 137 noms de personnes associées aux Taliban et que l'on était à deux semaines du jour où le réexamen de la liste devait s'achever, la mission a expliqué que les réexamens se faisaient au cas par cas et selon les principes du renoncement à la violence, du dépôt des armes, de la rupture des liens avec Al-Qaida et du respect

intégral de la Constitution afghane. L'achèvement du processus de réexamen était dans une large mesure fonction de l'aptitude du Gouvernement afghan à fournir rapidement une documentation suffisamment détaillée.

19. Les parlementaires afghans ont souligné, à l'unisson, que l'Afghanistan ne saurait retrouver la paix sans un processus politique inclusif qui devait être compatible avec la Constitution afghane et ne pas compromettre les réalisations des dernières années, s'agissant en particulier du statut et des droits des femmes, de l'accès à l'éducation et à la santé publique et d'autres droits fondamentaux de la personne humaine. Cet avis était partagé par les interlocuteurs de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et des organisations de la société civile. Certains parlementaires ont relevé que la Jirga consultative de paix n'avait pas abordé la question de savoir comment identifier les ennemis de l'Afghanistan, ni comment organiser le processus de réconciliation. Elle n'avait pas davantage forgé une approche commune de l'Afghanistan et de la communauté internationale à l'égard de la réconciliation.

20. Un législateur a fait valoir qu'il était désormais nécessaire que le Gouvernement afghan, la société civile et la communauté internationale élaborent conjointement des cadres et mécanismes de réconciliation pratiques et structurés en vue de tendre la main aux Taliban et au Hezb-e-Islami et les ramener dans le giron de la réconciliation. L'on pouvait à cet effet convoquer un forum international similaire à la Conférence de Bonn en réunissant les représentants afghans du Gouvernement, de la société civile, des Taliban et du Hezb-e-Islami, ainsi que des forces opposées aux Taliban, qui négocierait un accord de paix sous l'égide de l'ONU. Le programme de cette enceinte pouvait comporter des sujets tels que l'élaboration de cadres pour la réconciliation, le règlement des problèmes constitutionnels et les processus propres à assurer la stabilité et la paix. Cette conférence et les décisions qu'elle prendrait seraient d'abord l'affaire des Afghans eux-mêmes, l'ONU et la communauté internationale faisant office de garant des résultats auxquels elle aboutirait.

21. Le Représentant spécial du Secrétaire général a réitéré que le processus de réconciliation lui-même devait être dirigé par les Afghans, mais a noté que l'ONU espérait jouer un rôle dans l'élaboration des mesures de renforcement de la confiance et de facilitation du dialogue entre les différents acteurs afghans. Il a de même souligné combien il importait de favoriser l'instauration de rapports constructifs avec les acteurs régionaux et de faire le lien entre les efforts de réconciliation régionaux et nationaux.

### **Élections**

22. Les mois précédant la visite de la mission avaient été essentiellement marqués par un vif débat sur la constitutionnalité d'un décret présidentiel qui remettait en question la tenue d'élections législatives avant toute réforme électorale de fond et, à long terme, reposant sur les enseignements tirés de l'élection présidentielle de 2009. Finalement, il y a eu consensus sur le fait que les élections devaient avoir lieu, l'existence de 2 677 candidats déclarés, dont 400 femmes, étant le signe d'une demande populaire. Les élections ont été également jugées essentielles pour avancer dans le processus démocratique et renforcer la légitimité dont les institutions afghanes avaient grand besoin. Des directives d'application élaborées d'un commun accord ont confirmé le changement à la direction de la Commission électorale

indépendante, la nomination de deux membres internationaux dotés d'un rôle effectif à la Commission des plaintes électorales et l'augmentation du quota constitutionnel réservé aux femmes. La principale différence avec les élections précédentes résidait dans l'accent mis en premier sur une plus grande souveraineté afghane et la maîtrise du processus électoral par les Afghans en vue de parvenir à de meilleures élections, plus transparentes. L'appui de la communauté internationale porterait principalement sur la mise en place d'institutions électorales crédibles et indépendantes et sur les moyens d'établir l'équilibre nécessaire entre le renforcement des capacités de la Commission électorale indépendante et la fourniture à ces institutions de l'aide nécessaire pour qu'elles puissent fonctionner sur le terrain.

23. Les législateurs afghans, les représentants de la société civile et le Président de la Commission électorale indépendante ont tous désigné la sécurité des élections comme étant la plus grande difficulté pour le déroulement du scrutin. Les législateurs se sont inquiétés de l'aptitude du Gouvernement à élaborer un plan d'action cohérent pour assurer l'ouverture des bureaux de vote. Considérant que l'insécurité régnait dans 80 % des districts, l'absence de sécurité dans les bureaux de vote, outre qu'elle serait perçue comme augmentant les risques de fraude, saperait un peu plus la confiance de la population quant à la liberté et la légitimité de l'ensemble du scrutin. L'insécurité nuit en outre à l'égalité des candidats quant aux possibilités de mener campagne, dans la mesure où de nombreuses circonscriptions demeuraient inaccessibles et propices à l'intimidation des électeurs, en particulier des femmes, et faisaient dans certains cas l'objet de menaces directes des Taliban, et du Hezb-e-Islami contre les candidats et leur famille.

24. La Commission électorale indépendante a insisté sur la nécessité de sécuriser tous les bureaux de vote car seuls les bureaux de vote sécurisés seraient ouverts le jour du scrutin. La sécurisation des bureaux de vote était d'une importance capitale pour réduire les risques de fraude et protéger les urnes et leur contenu. La loi électorale habilitait la Commission à reporter les élections dans certaines circonscriptions, sachant que cette décision devait être envisagée au bon moment. S'agissant de l'infrastructure qui servirait de bureaux de vote, le Président de la Commission a expliqué que dans la mesure où l'Afghanistan ne disposait que d'une infrastructure limitée, il n'y avait guère d'autre solution que d'utiliser les écoles et les dispensaires, en s'efforçant d'éviter le recours à des installations privées.

25. Le Président de la Commission électorale indépendante était toujours résolu à tenir des élections qui soient crédibles et les problèmes rencontrés jusque-là n'avaient pas été insurmontables, tous les délais fixés ayant été respectés, la liste définitive des candidats publiée et la campagne électorale déclarée ouverte. La Commission demeurait attachée aux principes d'indépendance, de transparence, d'équité, d'inclusion et de sécurité et soucieuse de tirer parti des enseignements des élections de l'année précédente. Pour faire en sorte que la bataille électorale se déroule à armes égales, la Commission électorale des médias, qui fait partie de la Commission électorale indépendante, avait promulgué un règlement applicable à tous les candidats et publié des directives sur la couverture des élections par les médias privés.

26. La Commission électorale indépendante jugeait important de mettre en place un mécanisme d'examen des plaintes pour que les élections soient transparentes, et elle a reçu des assurances que la Commission des plaintes électorales, organisme indépendant disposant de bureaux dans les 34 provinces du pays, avait pour mandat

de statuer sur ces plaintes au niveau des provinces. Les membres de la Commission des plaintes électorales ont décrit leurs fonctions comme étant celles d'un mécanisme de contrôle de la qualité, qui ne gérait pas les élections mais en certifiait les résultats, ce qui devait se faire assez rapidement pour ne pas compromettre la légitimité du processus. Selon leurs propres dires, les trois commissaires afghans étaient en parfait accord avec leurs deux collègues internationaux et travaillaient ensemble à la mise en place des bureaux provinciaux et à la modification du Règlement intérieur de la Commission. Les 34 tribunaux provinciaux faisaient que la Commission des plaintes électorales était davantage en mesure de veiller à ce que les élections soient plus conformes aux principes de l'application effective de la loi et de la justice, de l'égalité d'accès pour tous et de l'impartialité, et à ce qu'il y ait une coordination étroite avec la Commission électorale indépendante.

27. La Commission électorale indépendante a confirmé l'amélioration de sa relation avec l'ONU, qui était fondée sur l'idée commune que la Commission était l'unique autorité en matière d'élections et que l'ONU fournissait un soutien sous forme d'assistance technique et opérationnelle, donnant des conseils mais n'imposant aucune décision. Le Représentant spécial du Secrétaire général a renforcé ce message sur la conduite du processus par les Afghans, la MANUA, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission électorale indépendante s'employant ensemble à faire en sorte que ces élections se déroulent mieux que celles de l'année précédente et concilient le soutien international et le respect des institutions afghanes.

28. Le premier exemple de cette coopération a coïncidé avec la visite de la mission et concernait le processus en cours de vérification des candidatures, qui risquait de n'exclure qu'un très petit nombre de candidats pour cause de liens avec des groupes armés illégaux. Alors que la Commission des plaintes en matière électorale était jusque-là responsable de cette vérification, avec le concours de la MANUA et de la FIAS, il a été décidé que cette fois-là, la commission de vérification des candidatures, présidée par la Commission électorale indépendante, serait composée de représentants des Ministères de l'intérieur et de la défense et de la Direction de la sécurité nationale. Le très faible nombre de candidats risquant d'être exclus suscitait quelques préoccupations concernant la gestion du processus de vérification, et la société civile et les groupes d'opposition ont exprimé publiquement leur inquiétude. Le Représentant spécial du Secrétaire général ainsi que la Commission électorale indépendante ont fait savoir qu'ils ne trouvaient pas le processus satisfaisant et ont porté ensemble la question à l'attention du Président et des ministres compétents. Il en est résulté que la liste a été réexaminée plus avant, ce qui a abouti à l'élimination de 32 candidats.

### **Gouvernance, état de droit et droits de l'homme**

29. Les interlocuteurs internationaux de la mission ont averti que les améliorations en matière de gouvernance et de fonctionnement des services publics étaient illimitées. Ils ont désigné la corruption comme étant la principale cause de dilution de la confiance que la population accordait au gouvernement. Le contrôle, la réduction et, au bout du compte, l'élimination des armées privées demeuraient des objectifs prioritaires. Les objectifs du Gouvernement tournaient autour de l'augmentation du nombre et de la qualité des fonctionnaires. Pourvoir les postes vacants dans la fonction publique (*Tashkil*) n'avait pas été chose facile, en raison de l'insécurité et

de l'absence d'incitations économiques, si bien que, numériquement parlant, la fonction publique demeurait décevante.

30. Le Président Karzaï et ses ministres ont fait état d'avancées non négligeables touchant les secteurs socioéconomiques et le développement, du renforcement des structures institutionnelles et d'améliorations notables en matière de développement rural, de santé et d'éducation et de lutte contre le trafic de drogue. Ils ont reconnu la nécessité d'intensifier les efforts de lutte contre la culture du pavot et la production, le trafic et la consommation de stupéfiants, notant qu'une part considérable des profits correspondants servait à financer l'insurrection, le terrorisme, la corruption et les activités criminelles, y compris depuis l'étranger. Les questions de lutte antidrogue seraient traitées plus avant dans le cadre des programmes de coopération régionale. Ils ont souligné que la lutte contre les stupéfiants obtenait de meilleurs résultats dans les provinces sous administration afghane, où les autorités locales pouvaient mieux utiliser les moyens de contrôle et les mesures d'incitation. Avec la consolidation des institutions chargées de la sécurité, la gouvernance suivrait, et l'Afghanistan occupait déjà un rang élevé sur la liste de la Banque mondiale des pays dotés de contrôles et contreponds. Ils ont en outre réfuté la critique selon laquelle la corruption serait généralisée, en faisant valoir que ce phénomène était pour l'essentiel imputable à la communauté internationale, dans un pays qui s'efforçait de reconstituer ses structures après 30 années de conflit.

31. Le Président a indiqué que l'une de ses priorités était la gouvernance, qui consistait notamment à édifier un État qui fonctionne et étend son autorité à l'ensemble du pays et à mettre en place une fonction publique indépendante et responsable de ses actes. La réussite de la transition vers une pleine souveraineté afghane était fonction des possibilités de restructuration de la gouvernance autour d'une vision partagée avec le peuple afghan et comprise de lui. Étant donné la géologie du pays, son potentiel de croissance et sa connectivité régionale, cette vision était économiquement réalisable. Dans un pays qui se situait encore au cent quatre-vingt-unième rang sur 182 pour l'indice de développement humain et qui enregistrait le plus fort taux de mortalité infantile, le deuxième plus fort taux de mortalité des moins de 5 ans et le niveau de risque de mortalité maternelle le plus élevé, il restait manifestement beaucoup à faire. L'Afghanistan était capable de devenir autosuffisant s'il mettait en valeur ses ressources de manière efficace et responsable et mettait en place des autorités infranationales aptes à s'acquitter concrètement de leur mission. Le Gouvernement comptait présenter cette nouvelle vision à la Conférence de Kaboul, qui était non pas une conférence d'annonce de contributions mais une occasion de renouveler un engagement aux côtés du peuple afghan et un partenariat avec la communauté internationale. Ce plan, qui implique de réaligner les fonds sur les priorités afghanes, sera mis en œuvre dans un programme sur 100 jours.

32. La mission a reçu de nouvelles informations sur les difficultés de la situation des droits de l'homme en Afghanistan, qui soulevait notamment les questions de la violence contre les femmes, des détentions arbitraires, de la libération des prisonniers en l'absence d'un cadre juridique adéquat, des victimes civiles et de la culture de l'impunité, auxquelles il fallait ajouter le peu de progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs du Plan d'action de 2005 pour la paix, la réconciliation et la justice. La conjonction de problèmes de droits de l'homme qui remontent à loi et de problèmes de dysfonctionnement de la gouvernance, de culture tenace de l'impunité, de faiblesse des institutions chargées de veiller à la primauté du droit et

de la justice et de marginalisation des femmes est cause de grandes difficultés pour l'immédiat et sur le long terme. Selon les chiffres préliminaires vérifiés par la MANUA, le conflit aurait fait 968 victimes civiles entre janvier et mai 2010, soit une augmentation de 18 % par rapport à la même période en 2009. Les éléments antigouvernementaux demeuraient responsables de la plupart de ces victimes civiles (69 % du total) depuis janvier. La plupart des victimes civiles étaient causées par les attentats suicides et le recours aveugle aux engins explosifs improvisés, ces éléments ayant continué de lancer des attaques sans distinguer entre cibles civiles et militaires ni prendre suffisamment de précautions pour éviter de faire des victimes civiles. Les directives tactiques adoptées par la FIAS avaient apparemment eu un effet bénéfique de réduction du nombre des victimes civiles.

33. La violence contre les femmes et les filles, y compris les pratiques traditionnelles nocives telles que le *ba'ad* (donner des filles en mariage pour régler des différends), les crimes prétendument « d'honneur », les mariages précoces et forcés et le viol, était un phénomène tenace et généralisé. La participation des femmes à la vie politique demeurait limitée et l'espace politique dans lequel les femmes pouvaient défendre leurs droits avait rétréci. Les attaques ou les menaces contre les femmes et le harcèlement des femmes qui participaient à la vie publique ou travaillaient en dehors de leur domicile, souvent le fait d'éléments antigouvernementaux, étaient fréquents et demeuraient dans la plupart des cas impunis. L'ampleur du phénomène de la violence sexuelle contre les femmes et les filles afghanes demeurait sous-estimée, les faits n'étant pas toujours déclarés. Étant donné la stigmatisation injustifiée de la victime, et non de l'auteur, des violences sexuelles et l'absence d'accès des victimes à quelque forme que ce soit de justice ou de réparation, ni les institutions afghanes chargées de l'application des lois ni la société afghane ne se penchaient vraiment sur le problème. Le Groupe des droits de l'homme de la MANUA suivait tous les processus, y compris l'élaboration de lois récentes, destinés à réglementer les mécanismes traditionnels de règlement des différends et à plaider pour que les droits des femmes soient davantage garantis.

34. Les représentants de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan ont mis l'accent sur quatre grands sujets de préoccupation : manque de transparence, légitimité et soutien de la population à la Jirga de paix et au processus qu'elle avait engagé; culture de l'impunité, qui était tolérée par la communauté internationale et alimentait l'insurrection; victimes civiles, en particulier celles imputables aux éléments antigouvernementaux; et risque accru de déplacements de populations pour des raisons de sécurité et faute de possibilités d'activité rémunérée. La Commission a relevé que le Gouvernement était largement perçu comme ne prenant pas les problèmes de justice au sérieux et que la corruption engendrait la méfiance des communautés locales. Elle a réfuté l'idée selon laquelle il y aurait contradiction entre les droits de l'homme et la culture ou la religion afghanes, en insistant sur le fait que la population, même dans les zones rurales, connaissait ses droits et s'attendait à ce qu'ils soient respectés. Les représentants de la Commission ont toutefois noté que la manière dont ces questions étaient abordées avait aussi son importance.

35. La Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan a exhorté le Conseil de sécurité à noter que l'absence de justice et l'impunité dont jouissaient les auteurs de crimes alimentaient l'insécurité. Elle a demandé que les « perturbateurs » soient poussés hors du système et ne puissent plus exercer des pressions sur le Président ni influencer sur la nomination des hauts fonctionnaires et des juges.

Les représentants du Conseil de coordination des secours à l'Afghanistan ont réitéré que le retrait des forces internationales alimentait aussi l'impunité parce qu'elles étaient remplacées à la va-vite par des forces de sécurité mal entraînées et souvent liées à des seigneurs de la guerre.

36. Tous les représentants de la société civile ont insisté sur la nécessité de créer des possibilités d'activité économique et de mettre en place les services sociaux de base, et ont évoqué l'exode rural et la tendance à la reprise des migrations économiques en partance de l'Afghanistan. L'Organe de coordination des secours en Afghanistan a fait remarquer que des ONG opéraient dans les 34 provinces du pays et parvenaient à se faire accepter des communautés en pratiquant l'inclusion et la responsabilisation. Il a estimé particulièrement nécessaire que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires soit présent et actif sur tout le territoire afghan.

37. La Commission indépendante des droits de l'homme a noté que l'éducation était le moyen de sortir tout le monde de la marginalisation et qu'il était en particulier nécessaire que les femmes aient accès aux soins de santé et au contrôle des naissances. L'Organe de coordination des secours en Afghanistan a fait remarquer que le microcrédit était efficace en tant que moyen d'autonomiser les femmes mais a signalé aussi que le développement économique ne suffisait pas; l'action politique était également nécessaire. La Commission a préconisé de pratiquer une discrimination positive qui donnerait aux femmes les moyens de renforcer leurs capacités sur les lieux de travail. L'Organe de coordination des secours en Afghanistan a fait valoir que les Taliban n'accepteraient jamais l'égalité de droits des femmes inscrite dans la Constitution. Il a ajouté que les Taliban étaient conscients de l'importance de l'éducation et dirigeaient leurs attaques non seulement contre les écoles de filles mais aussi contre les enseignants, les élèves et les parents. La Commission a signalé que sur 330 écoles fermées par les Taliban, 207, soit 60 %, étaient des écoles de filles.

### **Cohérence de l'aide et développement économique**

38. Le Représentant spécial du Secrétaire général a souligné que la MANUA appuyait les efforts faits par le Gouvernement pour « afghaniser » l'aide destinée aux trois volets de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan – sécurité, gouvernance et développement – de façon à honorer le nouvel engagement qu'elle entend prendre à l'égard du peuple afghan à la Conférence de Kaboul. Il s'agirait d'aider le Gouvernement à accroître considérablement les apports d'aide au budget national, à aligner l'aide sur les priorités nationales, à améliorer l'efficacité de l'aide extrabudgétaire et à assurer avec succès le passage à un plus grand contrôle afghan. La Conférence de Kaboul et le processus qu'elle enclenchera permettront de présenter, pour la première fois, un programme d'action national définissant des priorités pour le développement économique, les finances publiques et la réforme administrative. Celui-ci sera mis en œuvre grâce à des programmes prioritaires nationaux qui, s'ils sont effectivement liés les uns aux autres, pourraient offrir un cadre pour l'adoption d'une approche globale cohérente et éventuellement permettre d'entreprendre une action plus ciblée et coordonnée en Afghanistan qui, à son tour, pourrait orienter la transition et contribuer ainsi aux perspectives de paix.

39. Facilitateur potentiel d'une initiative menée sous la conduite nationale et visant à consolider et impulser ces processus, la MANUA, en sa qualité de

Coprésidente avec le Gouvernement, aura recours au Conseil commun de coordination et de suivi comme principal mécanisme pour créer un cadre dans lequel tous les partenaires orienteront, analyseront et surveilleront les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif et des priorités convenus. Elle s'attachera à favoriser le soutien au programme d'action et aux programmes nationaux du Gouvernement en matière de gouvernance et de développement économique social; à appuyer l'exécution de ce programme d'action national dans les provinces et districts; à encourager la réalisation d'efforts soutenus pour renforcer la capacité de l'Afghanistan de prendre les choses en main aux niveaux national et local; à promouvoir et appuyer des partenariats efficaces et le renforcement de la responsabilité mutuelle dans la mise en œuvre du processus de Kaboul; et à promouvoir la participation sans exclusive des collectivités et des acteurs de la société civile à cet effort national.

40. Les priorités de la MANUA dans ce domaine en 2010 comprendront : a) un plus grand soutien à la stratégie de développement prioritaire du Gouvernement (« les domaines thématiques »); b) le renforcement de la responsabilité mutuelle, notamment par l'amélioration de l'efficacité de l'aide extrabudgétaire; c) une plus grande attention portée au renforcement des capacités aux niveaux national et local. Dans le cadre de son mandat en matière de cohérence de l'aide, la MANUA renforcera son partenariat avec le Représentant spécial de l'Union européenne et le Haut-Représentant civil de la mission renforcée OTAN/FIAS, ainsi qu'avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement en appui aux priorités de développement de l'Afghanistan.

41. Le Représentant spécial du Secrétaire général a signalé la nomination d'un conseiller pour la cohérence de l'aide et la mise en place d'une section réaménagée de la cohérence de l'aide à la MANUA. Il a ajouté que l'avantage comparatif de l'ONU en Afghanistan tenait au fait qu'elle disposait d'un grand nombre d'organismes et était présente dans toutes les 34 provinces du pays. Avec 21 bureaux provinciaux et régionaux, plus de 700 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 6 000 agents recrutés sur le plan national, l'ONU pouvait accompagner la transition prévue des équipes de reconstruction de province vers un contrôle civil et accroître la capacité de l'Afghanistan de conduire cette transition. L'ONU était présente en Afghanistan depuis les années 60 et y resterait sur le long terme. L'équipe de pays des Nations Unies, qui compte 31 organismes, fonds et programmes (dont 23 avec une présence dans le pays et 8 sans présence) et un budget annuel de 1 milliard de dollars, a contribué à la prestation de services concrets essentiels au peuple afghan et s'est attachée à renforcer la capacité du Gouvernement afghan de fournir ces services. Seul un petit nombre de provinces, essentiellement celles où sont basés les soldats des pays fournisseurs de contingents, reçoivent l'essentiel du financement des donateurs bilatéraux. Pour remédier à ce problème, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2010-2013 visait à aligner les activités des organismes sur les priorités définies par le Gouvernement afghan dans sa Stratégie de développement national et dans les programmes communs des Nations Unies destinés aux provinces démunies.

### **III. Observations**

42. La mission a pris note des avancées considérables propres à permettre au Gouvernement afghan de conduire un processus global de transition vers plus de

sécurité, une meilleure prestation des services et un dialogue sans exclusive en mettant en place un programme d'action aux priorités définies et contrôlé par les Afghans. Elle s'est toutefois inquiétée des conditions de sécurité de plus en plus difficiles en Afghanistan, et en particulier de la recrudescence des actes de violence et de terrorisme perpétrés par les Taliban, les membres d'Al-Qaida, les groupes armés illégaux, les criminels et ceux qui se livrent au trafic de stupéfiants, qui font peser une menace sur la population locale, et notamment sur les enfants, les forces nationales de sécurité et le personnel militaire et civil international. Ces activités compromettaient la capacité du Gouvernement de garantir l'état de droit, de fournir des services de sécurité et de base au peuple afghan et de protéger et mieux faire respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Le Conseil de sécurité était très préoccupé par le nombre croissant de victimes civiles, causées en grande majorité par les Taliban, Al-Qaida et d'autres groupes extrémistes, et a demandé que toutes les mesures appropriées soient prises pour garantir la protection des civils. Le Conseil s'inquiétait également au sujet de la protection des enfants touchés par le conflit armé.

43. À cet égard, la mission a réaffirmé la nécessité d'un processus démocratique, transparent et crédible qui préserve la stabilité et la sécurité pendant la prochaine période électorale. Consciente de la corrélation entre les problèmes en Afghanistan, elle a affirmé que la réalisation de progrès durables dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, des droits de l'homme, de l'état de droit et du développement ainsi que l'action menée concernant les questions transversales comme la lutte contre la corruption, la lutte contre les stupéfiants et la transparence sont complémentaires. Soulignant qu'il importe d'adopter une approche globale pour régler les problèmes en Afghanistan, la mission a relevé les synergies entre les objectifs du Gouvernement afghan et ceux de la MANUA et de la communauté internationale. Il fallait renforcer la coopération, la coordination et le soutien mutuel, compte tenu des responsabilités respectives, a-t-elle fait valoir.

44. La mission a réaffirmé qu'il importe de rendre le secteur de la sécurité afghan plus fonctionnel, plus professionnel et plus responsable, par le biais d'un cadre complet de procédures de sélection appropriées, de la formation, du tutorat, de la dotation en équipement et de l'autonomisation, tant des femmes que des hommes, afin d'accélérer la réalisation de l'objectif consistant à constituer des forces de sécurité afghanes autosuffisantes et ethniquement équilibrées vouées au maintien de la sécurité et de l'état de droit dans l'ensemble du pays. La mission a pris note des demandes tendant à ce que la communauté internationale apporte son soutien de façon que les Forces nationales de sécurité afghanes soient convenablement équipées et armées, et donc en mesure d'assumer de plus en plus la responsabilité principale de la sécurité dans le pays.

45. La mission s'est félicitée de l'engagement pris par le Gouvernement afghan d'élaborer et de mettre en œuvre un programme national de paix et de réintégration efficace, sans exclusive, transparent et durable et a salué l'appui que la MANUA apportait au programme. Elle a souhaité que la communauté internationale appuie davantage les efforts faits par le Gouvernement, notamment au moyen d'un fonds d'affectation spéciale pour la paix et la réintégration.

46. La mission s'est également félicitée de l'engagement pris par le Gouvernement afghan de prévenir les irrégularités et les actes d'inconduite pendant les élections législatives nationales de 2010 et d'en assurer l'intégrité, ce qui revêt une importance

vitale pour le développement démocratique de l'Afghanistan. Elle a émis l'espoir qu'aucun effort ne serait ménagé pour garantir la crédibilité, la sûreté et la sécurité des élections. Pendant sa visite, la mission a été saisie des difficultés rencontrées par la Commission électorale indépendante et la Commission des plaintes électorales de l'Afghanistan mais a fait valoir que ces deux organismes devaient s'acquitter efficacement des fonctions qui leur incombent de préparer et de surveiller les élections. Le Gouvernement afghan et la MANUA devraient œuvrer de concert pour faire en sorte que ces deux commissions soient fortes et indépendantes et qu'elles jouent effectivement le rôle de contre-pouvoir que leur assigne la Constitution.

47. La mission s'est déclarée préoccupée par les effets de la corruption sur la sécurité, la bonne gouvernance, la lutte contre les stupéfiants et le développement économique et a encouragé le Gouvernement afghan, avec l'aide de la communauté internationale, à redoubler d'efforts pour mettre en place une administration plus efficace, responsable et transparente. Elle a néanmoins jugé encourageant le fait que les institutions afghanes, notamment les pouvoirs exécutif et législatif, aient commencé à coopérer en matière de réforme législative et de réforme de l'administration publique afin d'y asseoir les principes de bonne gouvernance, de pleine représentation de tous les Afghans, femmes et hommes, et de responsabilité aux échelons national et local, et a invité la communauté internationale à continuer d'apporter une assistance technique à cet égard.

48. La mission attendait avec intérêt l'issue de la prochaine Conférence de Kaboul, qui ferait fond sur les engagements pris à la Conférence de Londres sur l'appui à l'Afghanistan, tenue le 28 janvier 2010, et qui offrait une importante occasion d'améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide, notamment par une responsabilisation mutuelle.

49. La mission a insisté sur le fait qu'elle comptait que les droits de l'homme et les libertés fondamentales et le droit international humanitaire seraient respectés partout en Afghanistan. Pendant sa visite, elle a pu observer l'action menée par la MANUA aux côtés des organisations non gouvernementales internationales et locales intéressées et du Gouvernement pour suivre la situation des civils en vue d'assurer leur protection et de promouvoir la responsabilité effective. Ces efforts étaient indispensables pour donner pleinement effet aux dispositions de la Constitution afghane concernant les libertés fondamentales et les droits de l'homme et aux instruments internationaux auxquels l'Afghanistan est partie, notamment ceux qui consacrent la pleine jouissance par les femmes de leurs droits fondamentaux. Il importait de garantir l'accès à toutes les prisons et à tous les lieux de détention en Afghanistan et le respect du droit international, notamment du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme. De même, il importait de poursuivre les progrès en matière de reconstruction et de réforme du secteur pénitentiaire en Afghanistan.

50. La mission s'est félicitée de l'occasion qui lui a été offerte d'observer l'action menée par la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan pour ce qui est de surveiller le respect des droits de l'homme dans le pays ainsi que des efforts qu'elle entreprenait pour promouvoir l'émergence d'une société civile pluraliste. Elle a souligné l'importance de la coopération régionale et du dialogue, en particulier des initiatives menées par les pays de la région concernant les questions politiques et économiques, et a appris avec plaisir que la coopération régionale était devenue un pilier des stratégies politiques et de sécurité de l'Afghanistan. Elle a invité les acteurs compétents à œuvrer de concert avec la

Commission pour assurer une large participation des organismes publics et de la société civile à la mise en œuvre des engagements pris à la Conférence de Londres et de ceux qui seront pris à la Conférence de Kaboul.

51. La mission a trouvé encourageantes les activités menées par l'ONU, avec l'assistance de la communauté internationale, en appui aux priorités définies par le Gouvernement afghan en matière de sécurité, de gouvernance et de développement économique et de coopération régionale. Elle a exprimé son appui indéfectible aux trois priorités politiques de la MANUA (élections, réintégration et réconciliation, et coopération régionale) ainsi qu'à l'intérêt que celle-ci porte à la cohérence de l'aide et à faire en sorte que les contributions de la communauté internationale, des donateurs et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies soient axées sur les priorités du Gouvernement afghan. La mission a en outre souligné l'importance cruciale des activités de la MANUA dans le domaine des droits de l'homme et relevé le rôle essentiel que celle-ci joue en ce qu'elle aide le Gouvernement afghan à assurer la transition vers une prise en main par les Afghans, notamment en contribuant à la préparation de la Conférence de Kaboul qui se tiendra le 20 juillet.

52. Enfin, la mission a exprimé son appui sans faille à l'action menée par le Secrétaire général, son Représentant spécial et le personnel des Nations Unies dans l'exercice de leurs difficiles mais importantes fonctions et a salué les efforts qu'ils font pour s'acquitter de leur mandat en Afghanistan. Elle a demandé instamment aux États Membres de fournir les ressources humaines et financières nécessaires pour doter la MANUA d'effectifs suffisamment bien préparés pour lui permettre de s'acquitter au mieux de son mandat.

## Annexe I

### **Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan**

1. Réaffirmer l'appui constant du Conseil de sécurité au Gouvernement et au peuple afghans qui reconstruisent leur pays, renforcent les fondements d'une paix durable et de la démocratie constitutionnelle et reprennent la place qui leur revient dans le concert des nations;
2. Examiner les progrès que le Gouvernement afghan a accomplis, avec l'aide de la communauté internationale, notamment dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités, pour remédier aux problèmes intimement liés qui se posent dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, de l'état de droit, des droits de l'homme, des droits et de l'autonomisation des femmes, de la protection des enfants touchés par le conflit armé, du développement économique et social, de la coopération régionale et de la lutte contre les stupéfiants;
3. Évaluer l'état de mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier des résolutions 1806 (2008), 1868 (2009) et 1917 (2010), ainsi que la mesure dans laquelle les annonces de contributions faites par les participants aux Conférences de Londres et d'Istanbul tenues en 2010 et les engagements mutuels qu'ils y ont pris ont été concrétisés en prélude, à la Conférence de Kaboul;
4. Souligner le rôle central et impartial que l'Organisation des Nations Unies continue de jouer pour promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan en conduisant les activités de la communauté internationale; soutenir fermement les efforts entrepris par le Secrétaire général, notamment pour assurer la sécurité du personnel, et par son nouveau Représentant spécial pour l'Afghanistan; réaffirmer les priorités définies par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1917 (2010); et faire preuve de solidarité à l'égard des femmes et des hommes de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA);
5. Examiner la concrétisation du rôle essentiel de coordination confié à la MANUA et au Représentant spécial du Secrétaire général par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1917 (2010), compte tenu de la nécessité de mettre en œuvre une approche intégrée et du principe de renforcement de la transition vers la prise en main et la conduite des affaires par les Afghans;
6. Examiner les efforts entrepris par les autorités afghanes, en appui à un processus de développement et de stabilisation conduit par les Afghans et avec l'aide de la communauté internationale, pour faire face à la menace que font peser sur la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan les Taliban, les membres d'Al-Qaida, les groupes armés illégaux, les criminels et ceux qui se livrent au trafic de stupéfiants et au détournement des précurseurs chimiques;
7. Réaffirmer combien il importe de mettre effectivement en œuvre les mesures et les procédures que le Conseil de sécurité a définies dans les résolutions 1267 (1999), 1822 (2008) et 1904 (2009) et dans d'autres résolutions pertinentes, et exprimer son appui à la coopération que le Gouvernement afghan et la MANUA entretiennent avec le comité des sanctions pertinent du Conseil de sécurité;

8. Examiner la situation humanitaire et en matière de développement dans le pays, notamment les efforts faits pour accroître la proportion de l'aide au développement fournie par l'intermédiaire du Gouvernement afghan, et le rôle des équipes de reconstruction de province, compte tenu des priorités de l'Afghanistan en matière de développement;

9. Évaluer la coopération et la coordination entre la MANUA et la Force internationale d'assistance à la sécurité, ainsi que l'appui mutuel qu'elles se fournissent, notamment dans les domaines de l'action humanitaire et des droits de l'homme et pour ce qui est de l'appui au processus électoral, conformément à leurs mandats respectifs;

10. Évaluer l'état des préparatifs des élections législatives qui se tiendront plus tard dans l'année ainsi que leur crédibilité, leur sûreté et leur sécurité;

11. Réaffirmer qu'il est crucial de favoriser la coopération régionale et le dialogue, moyen efficace de promouvoir la gouvernance, la sécurité et le développement en Afghanistan.

## Annexe II

### Calendrier des réunions de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan

#### Lundi 21 juin 2010

- 21 h 30 Arrivée à Kaboul en provenance d'Istanbul
- 22 heures-22 h 30 Réunion avec le Représentant spécial du Secrétaire général et séance d'information sur la sécurité

#### Mardi 22 juin 2010

- 8 heures-9 h 30 Séance d'information animée par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies
- 10 h 15-11 h 45 Visite du Centre de formation militaire de Kaboul
- 12 h 30-14 h 30 Déjeuner de travail avec le Président de la République islamique d'Afghanistan, Hâmid Karzaï
- 15 heures-16 h 30 Réunion conjointe avec le commandant de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et le Haut-Représentant civil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, exposé sur la transition
- 17 heures-18 h 30 Rencontre avec les organisations de la société civile afghane (Réseau des femmes afghanes, Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, Organe de coordination des secours en Afghanistan, organismes de défense des droits de l'homme)
- 19 h 30-21 h 30 Réception offerte par le Représentant spécial du Secrétaire général

#### Mercredi 23 juin 2010

- 9 heures-10 h 25 Réunion avec les membres de la Commission électorale indépendante
- 10 h 30-11 h 30 Réunion avec les membres de la Commission des plaintes électorales
- Midi-12 h 30 Réunion avec le Représentant spécial de l'Union européenne
- 13 h 30-16 h 30 Déjeuner de travail avec le Ministre des affaires étrangères et réunion avec des ministres
- 17 heures-18 h 15 Réunion avec le Président de la Wolesi Jirga et les présidents de deux commissions permanentes
- 18 h 15-19 h 15 Échange d'idées avec le Représentant spécial du Secrétaire général
- 19 h 30-22 heures Dîner offert par l'Ambassadeur de Turquie

**Jeudi 24 juin 2010**

7 h 30-8 heures	Voyage de Kaboul à Jalalabad
8 heures-8 h 30	Réunion avec le Gouverneur de la province de Nangarhar
8 h 30-10 heures	Visite de la nouvelle commune de Sheikh Mesri, rencontres avec des notables et des étudiants
10 h 20-11 heures	Réunion avec le personnel civil et militaire de l'équipe de reconstruction de la province de Jalalabad
11 heures-11 h 30	Voyage de Jalalabad à Kaboul
Midi-12 h 45	Conférence de presse à l'aéroport
13 heures-19 heures	Voyage de Kaboul à Istanbul
20 heures-22 heures	Réception offerte aux membres de la mission et aux participants au séminaire d'Istanbul par le Ministre turc des affaires étrangères

---